

SNES

AIX - MARSEILLE

PRIX 2 € - JUILLET 2009

Supplément au N° 311

Spécial IUFM



Mode d'emploi 2009-2010

Pages 2-3

Edito
Contacts
Sommaire

Pages 4-5

La formation

Pages 6-7

Conseils pratiques

Pages 8-9

Pourquoi le SNES-FSU ?

Pages 10-11

A l'IUFM d'Aix-Marseille

Pages 12-17

Actualité des Réformes

Pages 18-19

Débuter sa carrière
Spécial CPE

Pages 20-21

Mutations

Pages 22-23

Validations/Titularisations

Page 24

Et après la titularisation ?

Page 25

Sigles administratifs
et professionnels

Pages 26-27

Plans d'accès

Les militants du SNES à l'IUFM



Julien Weisz
Prof. de maths
Responsable IUFM



Emilie Gendry
Prof. d'italien
Responsable IUFM



Sandra Weisz
Prof. de lettres
Secteur Emploi

Mathilde Freu
Prof. d'histoire-géo
Responsable IUFM



Carole Samouiller
CPE
Responsable CPE



et les autres





La rentrée approche et déjà vous découvrez un aspect du métier d'enseignant, ce mélange d'excitation et de trac que nous partageons tous. Cette inquiétude est d'autant plus compréhensible que vous ignorez à peu près tout de ce qui vous attend : lieu d'affectation, classes, formation, évaluation...

Dans chacune de ces étapes, le SNES intervient pour vous aider et vous défendre, et s'attache à vous informer dans ses publications et sa presse. Dans les établissements, à l'IUFM ou au siège du SNES, vous pouvez aussi rencontrer ses militants. Le SNES porte l'exigence d'un système éducatif à la fois démocratique et ambitieux pour les élèves, et considère que la qualité de ce système est indissociable des conditions de travail des personnels et de leur formation.

Nous agissons donc pour que cette année de stage se passe dans les meilleures conditions, mais aussi pour que votre formation soit véritablement enrichissante et efficace tant dans l'établissement qu'à l'IUFM. A cette fin nous sollicitons depuis des années les stagiaires pour comprendre leurs attentes, porter leurs critiques auprès de la direction de l'IUFM et tenter d'améliorer le contenu de la formation. En se faisant élire dans les différentes instances, vos prédécesseurs ont obtenu avec l'aide du SNES des succès significatifs. Stagiaires et militants, il nous incombe de prolonger leur action.

L'année passée a été riche en mobilisations. Dans le processus de mas-térisation elles ont permis que cette année soit une année de transition. En effet les concours, les diplômes requis, et l'année de PCL2 devraient rester inchangés en 2009-2010. Cette élévation de niveau de recrutement que nous demandons depuis des années, bien qu'ouvrant la possibilité d'une revalorisation sociale et salariale de nos métiers, ne doit pas constituer un marché de dupes ! En effet nous ne pouvons accepter que cette réforme soit l'occasion d'un amoindrissement du contenu et du volume de formation au cours de l'année de stage, ni qu'elle soit mise en place sans les aides nécessaires et les pré recrutements que nous proposons qui sont les garants d'une rémunération lors des années d'études et de leur prise en compte dans le calcul de la retraite.

Soucieux de la qualité de la formation des enseignants, condition de la richesse et de l'efficacité du service public d'éducation, le SNES vous invite à vous emparer de cette question afin que la formation professionnelle et le recrutement par concours mette devant chaque élève un enseignant de haut niveau disciplinaire, titulaire, qualifié et compétent.

Mathilde Freu et Julien Weisz

Le SNES est
le syndicat
majoritaire
du second degré :
il regroupe plus de
70 000 enseignants
et recueille
la majorité
des voix
aux élections
professionnelles.
A l'IUFM
d'Aix-Marseille,
le SNES
syndique
la majorité
des stagiaires
et a recueilli,
avec la FSU,
sa fédération,
54 % des voix
des stagiaires
au conseil d'école
en 2008-2009.

Comment nous joindre ?

Permanences

Sur les sites IUFM les jours de formation
Au local du SNES du mardi au vendredi de 14 h à 18 h

SNES AIX-MARSEILLE

12, place du Général de Gaulle - 13001 MARSEILLE

Métro : Vieux-Port

Tél. 04 91 13 62 81 ou 82 Fax : 04 91 13 62 83

Mail : s3aix@snes.edu

Site : www.aix.snes.edu

Pour les PLP : contactez le SNUEP au 06 67 39 89 38

francois.carre@neuf.fr



Votre année
sera composée
de stages
et de formations.
Le SNES est opposé
à la réduction
de la formation
disciplinaire.
Nous avons
par contre
obtenu
une forte
réduction
de la très décriée
Formation
Générale
et Commune,
renommée
Formation
Interdisciplinaire
et Transversale.
en 2007.

LES FORMATIONS		HEURES
Enseignements obligatoires pour tous :		
- groupe de formation professionnelle (GFP)	72 h.	190 h.
- enseignements didactiques et disciplinaires	72 h.	
- formation interdisciplinaire et transversale (FIT)	46 h.	
C2I2E	18 h.	18 h.
Enseignements complémentaires	12 h.	12 h.
TOTAL		220 h.
Mémoire (travail personnel)		100 h.
Stages en établissement :		
- en responsabilité*		288 h.
- de pratique accompagnée		36 h.
- en entreprise (disciplines techniques)		144 h.

* Pour les professeurs stagiaires de Documentation, le stage en responsabilité dure 576 heures, pour les conseillers principaux d'éducation, il est de 576 heures. Les conditions particulières de ce stage font que des allègements des horaires dans d'autres domaines pourront être introduits, en tenant compte des acquis antérieurs.

Stage en responsabilité

DISCIPLINE	HORAIRE	OBSERVATIONS
Conseiller principal d'éducation	16 h.	Stages en entreprise en mai - juin
Documentaliste	16 h.	
Education musicale et chant choral	8 h.	dont 1 h de chorale*
Autres CAPES et agrégations	4 à 8 h.	selon arrêté rectoral
CAPET et agrégations	8 h.	2 stag. sur un 1 poste

* L'heure de chorale est obligatoire et compte pour 2 heures.

Formation en IUFM

JOURNÉES A L'IUFM	DISCIPLINES
Mardi et mercredi	Documentation Philosophie - mathématiques - physique-chimie physique et électricité appliquée sciences de la vie et de la terre
Mercredi et jeudi	Autres disciplines

Lieux des formations en IUFM

IUFM Aix	Eco-gestion, documentation, CPE, SES, arts plastiques, musique, histoire-géo, langues, lettres, philo
IUFM-Canebière et technopôle Château-Gombert	Math, physique-chimie, génie mécanique construction, technologie (construction mécanique, construction électrique, gestion)
IUFM-Canebière et FAC St-Charles	SVT, biotechnologies option biochimie génie biologique
IUFM - E.CAS et Saint-Jérôme	Physique-chimie, physique appliquée génie électrique, espagnol
IUFM Avignon	Lettres

D'après le BA rectoral spécial N° 187 du 11 juin 2007.

Discipline	Classes à éviter	Classes à privilégier
Philosophie	Deux classes technologiques - Terminale L	Au moins une TS ou TES, une heure dédoublée en technologique
Lettres	3 ^{ème} insertion et classes particulières - BTS Classes à examen - (1 ^{er} EAF, TL)	Secondes ; 6 ^{ème} , 5 ^{ème} et 4 ^{ème} . En Lettres classiques, la bivalence est à respecter
Allemand	Terminales - BTS	
Anglais	Terminales - BTS - Pas de partage de classe entre 2 collègues	
Espagnol	Regroupements d'élèves de plusieurs filières. Option en 1 ^{er} Classes de Terminale, de BTS - IDD - ENAF - Classes parallèles	En collège : 2 niveaux (4 ^{ème} et 3 ^{ème}) En lycée : 2 secondes (2LV2 ou 1LV2 et 1LV3) ou une 1 ^{ère} et une 2 ^{de}
Italien	BTS - Classes particulières	Idem
Histoire-Géographie	Terminales - 3 ^{ème} et classes particulières Classes techniques	6 ^{ème} - 5 ^{ème}
SES	Post bac - Terminales - Option en 1 ^{ère} ES - ECJS	Option SES en seconde - 1 ^{ère} ES (cours, TD)
Mathématiques	Terminales et premières - 6 ^{ème} (à éviter absolument)	Deux niveaux différents en collège - 2 ^{de}
Sciences physiques Chimie	1 ^{ère} L - Options ou modules - «Sections pointues» non scientifiques en lycée technique Terminale Secteur Industriel 4 ^{ème} et 3 ^{ème} Techno - Toute classe de zone particulièrement difficile	4 ^{ème} - 3 ^{ème} - 2 ^{ème} - MPI et PCL avec une seconde pour l'enseignement commun en responsabilité
SVT	3 ^{ème} d'insertion et assimilées - Classes particulières 1 ^{ère} S, L, ES, TPE - Terminale S : enseignement commun et spécialité	En collège : pas plus de 2 niveaux de classe En lycée : 2 ^{de} ou 1 ^{ère} L, ES
Education musicale	Classes particulières	4 classes de collège non dédoublées (1 à chaque niveau) La chorale est obligatoire et est évaluée
Arts plastiques	Classes particulières. Pas de cours avec 2 heures consécutives	1 classe au moins par niveau 1 IDD possible si le stage est inférieur à 8 heures
Techno	Classes particulières	Pas plus de niveau par classe - Classes bénéficiant d'équipements technologiques - 6 ^{ème} recommandée
Génie mécanique	1 ^{er} ou terminale STI Génie électronique	2 ^{ème} TSA, ISI, ISP - 1 ^{er} ou terminale électrotechnique SI 1 ^{ère} S (TI) ou terminale - 1 ^{ère} STI Génie Méca ou Tle Productique SI
Electronique/Electrotechnique	2 ^{ème} ISI - 2 ^{ème} ISP - 1 ^{ère} et Tle S (SI) - BTS	1 ^{ère} STI Electronique (Electrotechnique) - Terminale éventuellement
Biotechnologies	Sections de lycée hôtelier	2 ^{ème} STBP - 1 ^{er} STL, SMS - Terminales STL, SMS
Economie-Gestion	Terminales - BTS - IGC en 2 ^{ème}	1 ^{ère} dans la spécialité - 1 ^{ère} en éco-droit
STMS	Terminales - Préparation aux concours en terminale (à proscrire)	1 ^{ère} en priorité et 2 ^{ème} en second lieu - Possibilité d'heures d'E.C.J.S.



Si vous n'êtes pas payé(e) dès la fin du mois de septembre, mettez-vous en contact avec nous. Pour connaître le montant de votre salaire, reportez-vous au "Mémo stagiaire IUFM" du SNES, distribué à la pré-rentrée.

Pense-bête de pré-rentrée Dans l'établissement

- Vous présenter au chef d'établissement et **signer votre installation** indispensable à la paye
- **Trouver le responsable SNES** : il pourra vous présenter les collègues, vous guider, vous aider à négocier votre emploi du temps ou à résoudre les éventuels problèmes. Son nom se trouve souvent affiché sur le panneau syndical de la salle des profs.
- **Se présenter** au CPE, à son professeur conseiller pédagogique (PCP), aux collègues de la discipline, aux collègues qui ont des classes avec vous (professeur principal en particulier)
- Récupérer **l'emploi du temps**, les **listes d'élèves**, les **clefs** (salles, casier...) à l'intendance et les codes d'accès pour Internet et pour les bulletins scolaires
- Se renseigner à l'intendance sur les modalités de photocopies (quota, code...). Acheter des tickets de cantine
- Emprunter un exemplaire des manuels au CDI
- Repérer **ses salles de classe**, la salle des professeurs, la vie scolaire, éventuellement le local propre à la discipline (matériel pédagogique), l'endroit où l'on récupère ses élèves avant le cours
- Se renseigner auprès des CPE sur le **règlement intérieur**, la hiérarchie des sanctions, la circulation des élèves dans les couloirs, les horaires précis des sonneries, le fonctionnement de l'appel, les cahiers de texte
- Récupérer un exemplaire du **carnet de correspondance** des élèves
- Identifier votre PCP et se présenter à lui. Vérifiez la correspondance de vos emplois du temps. Vous devez avoir des classes de même niveau, pouvoir vous concerter une fois par semaine et assister mutuellement à vos cours. Si vous n'avez pas de PCP lors de la rentrée scolaire, prévenir immédiatement l'IUFM et appeler le SNES.

Le stage en responsabilité Quelques pièges à éviter

- **Combien d'heures ? Combien de classes ?**
Défini par le Rectorat (entre 4 h et 8 h). Voir le courrier SNES sur l'affectation, puis l'arrêté rectoral. **Le Chef d'établissement ne peut en aucun cas aller au-delà. N'acceptez aucune heure supplémentaire, même occasionnellement : vous ne seriez pas payé !**
Le nombre de classe est variable. Mais, le stage est "en responsabilité" : refusez les classes partagées, les heures devant des élèves que vous n'avez pas (soutien, IDD, AI, TPE, informatique...)
- **Quel remboursement des déplacements ?**
Entre les deux trajets (IUFM-résidence personnelle / IUFM/établissement de stage), seul le plus court des deux vous sera remboursé, sauf au sein d'un même groupe de communes INSEE auquel cas aucun déplacement n'est remboursé (consulter le site du SNES). Entre le lundi 24 août, date à laquelle vous prenez connaissance de votre établissement de stage en contactant le SNES et le vendredi 28 août, prérentrée à l'IUFM, essayez de vous doter de justificatifs de domicile permettant d'assurer ces remboursements.
Si cela vous est impossible, vous pouvez également demander un délai avant de fournir ces pièces : depuis la loi de simplification des procédures administratives, l'administration n'est plus tenue de demander a priori des pièces justifiant du domicile d'un usager.
Vous avez par ailleurs droit à une **aide pour votre nouveau logement** si vous êtes en location dans le cadre de l'AIP (Aide à l'Installation des Personnels de l'Etat). Consultez notre site pour plus de renseignements.
- **Cas particulier**
Les CPE et les documentalistes interviennent en début et en fin de semaine. Les CAPET (sauf éco-gestion) sont en doublette (ils se remplacent durant le stage en entreprise).

Septembre

Vérifier votre bulletin de paye, et le versement qui doit être effectué sur votre compte vers le 29.

Acquitter votre première cotisation syndicale auprès du SNES. Payable en trois fois, elle représente environ 0,7% du salaire annuel. 66% du montant de la cotisation sont déductibles des impôts l'année suivante. C'est notre seule source de financement. Cela vous permettra en particulier de recevoir l'US, l'hebdomadaire du SNES, source d'information sur le métier, les réformes, les débats éducatifs et l'actualité syndicale.

Nous contacter pour être élu au Conseil d'Ecole ou au Conseil Pédagogique et de la Vie Etudiante.

Octobre

Constituer votre dossier de reclassement, afin de convertir en ancienneté théorique de certifié (ou d'agrégé) les services effectués au sein de l'éducation nationale, de la fonction publique ou du privé.

Dans l'établissement, participer aux élections de vos représentants au Conseil d'Administration. Nous vous invitons à être candidat sur les listes SNES ; vous découvrirez le fonctionnement d'un établissement scolaire.

Novembre

Commencer à réfléchir à votre stratégie de mutations en assistant aux réunions organisées par le SNES ou en venant nous voir.

N'oubliez surtout pas de voter aux élections de vos représentants au Conseil d'Ecole et au Conseil Pédagogique et de la Vie Etudiante de l'IUFM. Venez assister **Mercredi 25 novembre** à la première journée banalisée par l'IUFM pour la formation syndicale lors de laquelle se déroulera une réunion mutation.

Décembre

Saisir vos vœux d'affectation pour le mouvement inter-académique. Le SNES met à votre disposition son site internet et son forum sur les Mutations, ainsi qu'une fiche de suivi de votre dossier de mutations. **Renvoyer la fiche** afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreur de barème, etc...).

Janvier

Surveiller la notation administrative, proposée par votre Chef d'établissement. Il n'y a pas de raison d'être en dessous de la moyenne de votre échelon. En cas de problème, contactez le SNES et contestez la note. Les enseignants élus du SNES pourront vous servir de défenseurs.

Février

A l'issue des commissions paritaires d'affectation, pour la phase inter-académique, vous connaîtrez votre nouvelle académie. Les élus du SNES contrôlent que votre dossier est correctement traité par l'administration et proposent toutes les améliorations possibles.

Mars

Formuler des vœux pour la phase intra (affectation dans l'académie sur un poste fixe ou une zone de remplacement). Cette phase est rendue plus complexe par le fait que les règles diffèrent d'une académie à l'autre.

Contactez le SNES afin d'obtenir des informations et des conseils. **Renvoyer la fiche syndicale** de suivi à la section académique du SNES de votre académie d'affectation.

Venez nombreux le **Mercredi 24 mars** pour participer à la deuxième journée banalisée lors de laquelle des stages mutations seront organisés.

Juin

A l'attente de l'avis de validation par l'IUFM et de titularisation par le jury académique vient s'ajouter celle de l'affectation. Les enseignants du SNES sont à nouveau en train de suivre votre dossier et cherchent à améliorer le projet de l'administration. Ils vous informeront le plus rapidement possible de votre affectation définitive.

*Adhérents
et sympathisants
se retrouvent
dans l'exigence
d'une école
démocratique
et ambitieuse
à la fois.*

La FSU



La Fédération Syndicale Unitaire est une organisation créée en 1993 pour regrouper les principaux syndicats de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Culture. Première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat, la FSU offre une nouvelle façon de faire du syndicalisme, en privilégiant la démocratie interne, le rassemblement du plus grand nombre, l'unité d'action.

C'est ainsi qu'elle marque les esprits à l'occasion de chaque mouvement d'ampleur depuis 1995 (protection sociale, décentralisation, retraites, éducation...) et qu'elle contribue aux étapes de rassemblement du mouvement social (forums sociaux, états généraux de la jeunesse, réseau éducation sans frontière ...).

Aussi, la FSU séduit-elle de nouveaux syndiqués et attire de nouveaux syndicats. Elle ambitionne de constituer autour d'elle un pôle de rassemblement du syndicalisme. Il nous faut en effet unir nos forces pour défendre les services publics et concevoir des alternatives économiques et sociales porteuses de progrès pour chacun.

Rejoindre le SNES, c'est s'inscrire avec la FSU dans les débats et les luttes communes que mènent les salariés, en France et en Europe. C'est être solidaire des combats pour l'Education que mènent les enseignants dans le monde.

**Les autres
syndicats
enseignants
dans la FSU :**



Le SNES



Défense des personnels

Largement majoritaire dans le 2nd degré, le SNES dispose d'un très grand nombre d'élus qui siègent dans toutes les commissions où se jouent nos carrières. Lors des mutations, les commissaires paritaires du SNES contrôlent barèmes et affectations, et améliorent les projets de l'administration pour que le plus grand nombre possible de collègues soient affectés dans leurs vœux.

Information

Les publications du SNES balaient l'ensemble des problèmes du monde éducatif, réformes, analyses des politiques éducatives mais aussi mutations, promotions, notations... Les cotisations des adhérents, seules ressources du SNES financent cette presse très largement diffusée et appréciée.

Réflexions et débats sur l'école

Le SNES s'attache à faire vivre la démocratie dans ses instances et se veut un lieu permanent de débat et d'analyse des questions éducatives. Adhérents et sympathisants se retrouvent dans l'exigence d'une école démocratique et ambitieuse à la fois. Ils ne s'accrochent pas de l'échec scolaire, de l'exclusion, de la violence dans les établissements ni de la dégradation de nos conditions de travail. Ils se battent pour défendre nos statuts, nos qualifications, nos salaires, pour assurer la qualité du service public d'éducation.

Action

Ces revendications, le SNES les porte dans l'action en recherchant l'unité autant que possible, tant localement dans les établissements que nationalement.

Quel rôle joue le SNES dans votre affectation ?

Le lundi 24 août 2009 se tiendra au Rectorat le Groupe de Travail d'affectation des stagiaires. Ce sont les élus des personnels qui siègent face à l'administration. Le SNES dispose de la majorité absolue dans ce Groupe de Travail.

Les affectations sont contrôlées par le SNES qui s'assure du respect des règles, de l'absence d'erreur et de passe-droit, et s'efforce d'améliorer le projet de l'administration en tenant compte des situations individuelles. L'administration se soucie peu des contraintes de formation, et utilise les stagiaires comme «bouche-trou».

Le SNES revendique au contraire que les stagiaires soient affectés en surnombre dans des établissements proches des sites, auprès de conseillers pédagogiques véritablement volontaires et formés dont l'horaire serait déchargé de la durée du service du stagiaire.

Pour connaître rapidement votre affectation à l'issue de la commission, prenez contact avec nous, ou consultez notre site.



Pourquoi se syndiquer au SNES ?

Le SNES est l'outil dont les personnels enseignants, CPE, CO-Psy, se sont dotés en s'organisant pour défendre leurs intérêts individuels et collectifs et porter leurs revendications et leurs propositions pour une école plus ambitieuse et plus démocratique.

Se syndiquer au SNES c'est d'abord un acte militant qui témoigne de votre volonté de soutenir l'existence de cet outil, de s'inscrire pleinement dans les valeurs de solidarité, d'unité et de démocratie qui sont les nôtres.

Le SNES et la FSU travaillent sans relâche à construire l'unité de l'ensemble des acteurs de l'éducation. L'année passée l'unité avec les autres syndicats de l'Education Nationale, les parents d'élèves, les lycéens, les associations de spécialistes, les étudiants, a permis les tout premiers reculs de ce gouvernement : la réforme des lycées, la formation des enseignants. Se syndiquer au SNES c'est se donner la possibilité de participer pleinement à l'élaboration de la réflexion et des mobilisations.

Se syndiquer au SNES c'est se donner plus de poids face aux multiples attaques contre nos statuts et avoir la garantie d'une défense efficace, par des militants expérimentés, de vos droits individuels auprès du rectorat comme de votre chef d'établissement.

Au SNES, la cotisation annuelle pour un stagiaire s'élève à 105 euros (payable en plusieurs fois). Le SNES est complètement indépendant : les cotisations des adhérents sont ses seules ressources. Si ce montant est plus élevé que celui demandé par d'autres syndicats, il permet d'accéder à bien davantage.

- Pour se tenir informé de l'actualité de la profession au niveau national, vous recevrez l'U.S., L'Université Syndicaliste, l'hebdomadaire du SNES.

- Concernant tous les enjeux, les spécificités, les luttes et les actions au niveau académique, vous recevrez le journal académique mensuel.

- Un accès réservé au site du SNES vous sera proposé, qui vous permettra notamment d'accéder aux barèmes des mutations des années précédentes, dans chaque matière et dans chaque académie.

- Une permanence téléphonique répondra à toutes vos questions, du mardi au vendredi de 14 heures à 18 heures : nos spécialistes (emploi, carrière, handicap, mutations, TZR...) pourront vous apporter toutes les précisions nécessaires ou vous fixer un rendez-vous en cas de besoin.

- Enfin, vous pourrez vous adresser aux militants du secteur IUFM du SNES (Julien, Mathilde, Emilie, Sandra, Carole...) entre 12 heures et 14 heures sur les sites de formation eux-mêmes.

Se syndiquer au SNES c'est finalement un acte formateur qui participera pleinement à votre entrée dans notre culture professionnelle.

Bienvenue au SNES, bienvenue dans nos métiers.

*L'année de stage
à une fonction
précise :
permettre
à un étudiant
d'opérer
la transformation
qui fera de lui
un professionnel,
c'est-à-dire
un enseignant,
un CPE, capable
de concevoir
lui-même
sa pratique.*



A

Elections dans les instances de l'IUFM

A l'automne vous éliez vos représentants au Conseil d'Ecole et au Conseil Pédagogique et de la Vie Etudiante de l'IUFM. Depuis l'intégration de l'IUFM à l'Université de Provence en 2006-2007, les modalités de vote imposées par l'Université empêchant le vote par correspondance, ne facilitent pas la participation.

L'intégration de l'IUFM à l'Université a aussi été l'occasion d'évincer les représentants de la profession des instances décisionnelles de l'IUFM. Cela change peu de choses pour vous mais le fonctionnement démocratique de l'IUFM, et la richesse de la réflexion sur la formation des enseignants et CPE en pâtissent. Quelle absurdité, en effet, qu'une école professionnelle dont les débats et les décisions ont lieu en l'absence de la profession à laquelle elle prépare !

Votre participation massive au vote renforcera l'audience de vos élus. Sous le sigle de sa fédération, la FSU, le SNES aux côtés du SNUipp a remporté la majorité des voix dans les instances en 2008-2009.

Amélioration de la formation, allègement de la charge de travail, refus de l'infantilisation des stagiaires... il reste beaucoup à faire ! Pour changer les choses, faire évoluer la formation et découvrir un aspect important du métier d'enseignant : l'engagement pour l'amélioration du système éducatif, présentez-vous sur les listes du SNES-FSU ! Contactez-nous !

Vous voulez
vous investir,
changer l'IUFM ?
Faites-le
nous savoir :
contactez
le SNES.

Elections 2008-2009

Listes	FSU	UNSA	CGT	SIAES
Conseil d'Ecole	54,0 %	19,0 %	27,0 %	-
CPVE	46,5 %	12,0 %	25,0 %	16,5 %

Témoignages sur la formation

«Difficile de savoir, à l'issue de l'année, ce que les formations transdisciplinaires (FIT et GFPIT) nous ont apporté sur le plan professionnel. Elles ne sont pas sans intérêt mais elles sont franchement superflues. Les GFPIT en particulier semblent improvisés, et occupent beaucoup de temps pour le peu qu'on en retire. Le stage d'observation de 12 heures par exemple, annoncé en janvier seulement, a tout juste fait l'objet d'une discussion : sa place dans la formation était à peine réfléchie et nos obligations d'enseignant à peine considérées.

Quant aux FIT, on a mal vu en quoi elles servaient à la formation fondamentale d'un enseignant. La disparité d'un groupe de travail à l'autre, l'hétérogénéité des FIT, témoignent d'une formation transversale incapable de mettre en place des enseignements fondamentaux pour la totalité des stagiaires».

Julien, stagiaire de philosophie, 2008-2009

«La formation IUFM m'a permis d'appréhender de multiples facettes et difficultés du métier d'enseignant, alors que le stage en établissement et ceux d'observation m'ont acclimatée à la pratique concrète du métier. La présence des représentants du SNES, leur disponibilité et leur efficacité ont complété ma formation professionnelle sur les aspects plus larges du métier : carrière, mutations, etc.».

Julie, stagiaire d'italien, 2008-2009

Etre délégué de GFP

Dans chaque discipline, vous allez élire des "délégués de GFP". Nous avons obtenu qu'ils siègent dans les commissions de validation (y compris pendant les délibérations), et dans la commission de régulation, aux côtés des stagiaires élus au CE et au CPVE. Leur rôle est important : élevez des délégués qui soient en mesure de transmettre franchement ce que vous pensez. Ne laissez pas votre formateur choisir à votre place.

La direction de l'IUFM propose de placer un délégué de GFP dans le conseil de département qui regroupe plusieurs filières. En l'absence d'élections véritables, nous pensons que ce n'est pas une pratique démocratique en ce qu'un délégué de GFP ne peut être représentatif de tous les stagiaires d'un département et qu'il se retrouvera exposé à toutes sortes de pressions comme c'est déjà le cas de certains délégués de GFP.

Au contraire les élus sur listes syndicales disposent de droits et de protections et sont représentatifs. Nous vous invitons à élire des candidats qui se revendiquent du SNES, et qui travailleront à changer l'IUFM avec les stagiaires élus au CE et au CPVE.

Le bilan des stagiaires élus sur les listes du SNES

Validations plus transparentes

La présence des délégués de GFP au sein des commissions de validation, revendiquée pendant des années par le SNES, a été adoptée en 2002.

Evaluations plus cohérentes

Nous dénonçons depuis longtemps la lourdeur des travaux d'évaluation. Nous avons proposé en CSP (actuel CPVE) que la validation soit recentrée sur la soutenance du mémoire professionnel. Nous avons obtenu des allègements et une harmonisation entre disciplines.

Concertation formateurs / formés

LE SNES a obtenu la création des commissions de régulation, en relayant de façon incessante les demandes des stagiaires à être entendus et pris au sérieux dans leurs attentes envers la formation.

Formation Interdisciplinaire Transversale (ex FGC)

Depuis la création des IUFM, cette formation est fortement contestée. Trop superficielle, la FGC a fluctué entre discussion de café du commerce et inculcation de la doctrine officielle, sans lien avec la réalité du métier. Le travail des stagiaires élus du SNES a consisté à faire connaître l'échec de ce dispositif. Il a mené à une forte réduction horaire de cette formation et à la suppression du rapport d'évaluation mis en place au départ.

Formation disciplinaire

Nous demandons des compléments de formation universitaire, l'enseignement de l'histoire de la discipline scolaire, de l'épistémologie de la discipline, éléments repris en CA, mais dont la mise en œuvre dans chaque discipline est à suivre.

Stage en responsabilité

Suite aux critiques du SNES sur l'implantation des stages (établissements difficiles, éloignés des sites IUFM, sans professeurs conseillers pédagogiques, sur des dispositifs pédagogiques inappropriés), une concertation a été mise en place entre le Rectorat et l'IUFM pour identifier les établissements susceptibles d'accueillir les stagiaires : le bilan en est déjà positif ... Cela a aussi permis la publication d'un bulletin rectoral, pour informer les chefs d'établissement des contraintes de la formation.

*Prendre
en compte
les exigences
d'un métier
en constante
évolution
devrait être
le rôle
essentiel
de la formation
continue,
qui reste
pourtant
le parent pauvre
en début
de carrière.*



Nicolas Sarkozy
avait promis
que l'année 2009
serait celle
des enseignants,
avec
au programme
une série
de réformes
portant sur leur
recrutement,
leur formation,
leur revalorisation
salariale et le
fonctionnement
des lycées.
En filigrane
de toutes
ces réformes,
une seule volonté
affichée :
supprimer
des postes !

Se mobiliser, agir

En 2008-2009, grâce à l'action conjuguée des syndicats, et particulièrement de la FSU, moteur de l'union syndicale, des associations de parents d'élèves, d'élèves et d'étudiants, le ministre Xavier Darcos a été contraint de repousser ses réformes et de prendre en compte les revendications de revoir sa copie !

Cela ne l'a cependant pas empêché d'annoncer, à la place de son successeur Luc Chatel, la suppression de 16 000 postes dans l'éducation nationale pour l'année prochaine : "Il s'agit de 600 postes d'agents administratifs et de 14 000 postes d'enseignants stagiaires affectés en institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) ou équivalent pour l'enseignement privé (à hauteur de 1 400)" a-t-il déclaré. Il prévoit en effet d'affecter directement en classe les lauréats du concours à la rentrée 2010 ce qui supprimerait, dans l'état actuel des négociations sur la réforme du recrutement, la formation des enseignants !

Il faut continuer à se mobiliser et agir pour contrer le projet de réforme du gouvernement et imposer nos revendications ! Se tenir informé, participer aux actions locales et nationale, faire massivement grève sont les meilleurs moyens de préserver les qualités du service publique auquel nous sommes attachés tout en réfléchissant à ses améliorations nécessaires !

Contrairement à certains bruits qui circulent, véhiculés parfois par des formateurs eux-mêmes, les stagiaires ont le droit de faire grève ! Comme tout fonctionnaire, si son absence est notée, il se verra prélever sur son salaire le montant de sa journée de travail.

Etre syndiqué, participer à une action, faire grève n'a aucune incidence sur votre titularisation ni sur votre notation administrative ! Les chefs d'établissement, et, dans le contexte actuel, la plupart des formateurs, apprécient même souvent les enseignants ou stagiaires qui sont informés de leurs droits et qui se soucient de leur profession dans sa globalité ! Cette année est décisive pour la formation, le recrutement et la qualification des futurs enseignants, alors restez informés et surtout mobilisés !



Elévation du niveau de recrutement : oui Masterisation Darcos : non

L'élévation du niveau de recrutement des enseignants et une nécessité par bien des aspects. Tout d'abord, depuis le LMD, le master correspond au second grade universitaire et notre identité de concepteurs de nos métiers revendiquant notre liberté pédagogique nous empêche de rester recrutés au plus petit grade universitaire alors même que l'ensemble des autres corps de métier augmentent leur niveau de qualification. C'est un point d'appui incontournable pour avancer vers la revalorisation de nos métiers, autant au niveau salarial



qu'en terme de condition de travail ou du type de tâche qui nous est assigné. Mais surtout, l'augmentation du nombre d'années d'étude doit être l'occasion d'améliorer la formation initiale pour une meilleure qualification des enseignants.

Pour autant, cette élévation du niveau de recrutement ne doit en aucun cas être un obstacle à l'accessibilité au métier, ni un prétexte pour supprimer ou amoindrir le contenu de l'année de stage après la réussite aux concours. C'est pourquoi le SNES s'est engagé dans les luttes contre la masterisation Darcos et porte la proposition d'un pré recrutement au cours de la licence qui permette une rémunération au cours des années de master et la prise en compte de ces années d'études pour le calcul de la retraite.

Questions à Michel Weber

Trois questions majeures en cette période de crise.

- Comment une banque mutualiste doit-elle réagir face à la crise et qu'est ce qui, sur le fond, devrait nous distinguer dans cet univers de rapaces ?

La première partie de la question me fait penser que les bons réflexes s'anticipent. En effet, il est de coutume de dire qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier et donc à ce titre diversifier nos placements, examiner plus qu'auparavant les partenaires avec lesquels nous entrons en affaires. Il nous faut aussi rassurer nos sociétaires qui sont copropriétaires de leur Caisse de Crédit Mutuel, système qui offre des alternatives fortes aux dangers de crash financiers.

La deuxième partie m'amène à dire qu'il faut, plus que jamais, faire le choix du mutualisme qui est la bonne réponse aux aléas et banqueroute des autres. La bulle boursière après avoir enflé, en "gavant" les actionnaires au détriment de celles et ceux qui produisent de la richesse par leur travail, s'est effondrée avec son cortège de conséquences désastreuses. Ce constat, au delà des scandales des banques américaines et Madoff, m'amène à cette idée que l'avidité, la cupidité doivent être contredits par une politique qui s'attaque réellement aux causes de la crise. Il faudrait donc avant tout que notre société révisé sa position dans sa vision d'un futur mieux partagé, ce qui ne se dessine pas actuellement !

Michel WEBER

Président du

CREDIT

MUTUEL

ENSEIGNANT

de l'Académie

d'Aix-Marseille



- Qu'en sera-t-il de la fonction publique et du service public d'enseignement si on continue à supprimer des milliers de postes ce qui semble le projet retenu ?

Rien n'est écrit certes ; mais au delà de la démographie et le souci d'économies qui servent à justifier ces suppressions de postes le service public me paraît courir à sa perte et se ruer vers une privatisation généralisée des écoles dans un avenir plus proche qu'on ne peut l'imaginer. Ce premier budget de l'Etat sert à pratiquer des coupes radicales dans un "mammoth" qui devait déjà être "dégraissé" par ses prédécesseurs ; mais les conditions économiques ne s'y prêtaient pas aussi bien qu'actuellement ! La politique d'austérité n'a pas de limite, ne dit-on pas lorsqu'on veut noyer son chien qu'il a la rage ? Plus que jamais l'heure est la mobilisation de la base pour que demain nos enfants et nos petits-enfants puissent bénéficier d'un service public laïc et équitable !

- Quel avenir finalement pour le mutualisme alors que l'on sait qu'il n'y a d'avenir que par lui et y a-t-il un avenir du mutualisme dans un univers de chômage et de mise en question des services publics ?

Les personnes ayant plus de 50 ans savent que les crises ont jalonné leur vie. La réponse qui a permis de les dépasser sans pour autant les empêcher de revenir (le capitalisme est coriace) a été la solidarité, essentielle au sein du mutualisme. C'est marquer l'opposition au capitalisme outrancier

Par contre chez les jeunes, nous constatons de la frilosité, de la morosité, de l'angoisse et de l'indifférence.

Ce n'est certes pas sans raison qu'ils sont dépités mais ce n'est pas non plus sans raison que nous avons la volonté de redécouvrir avec eux le sens et le goût de l'action collective, de la solidarité, toutes valeurs qui sont chères au CME et qui fondent le mutualisme.

Soyons donc présents et actifs.

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

65, La Canebière - 13001 Marseille

6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence

Tél. : 08 20 02 56 49 - E-mail : 07901@cmsem.creditmutuel.fr

Connaître le CME...

Le CME Aix-Marseille est une structure particulière au service des enseignants et plus généralement du personnel de l'Education nationale, de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports qui évolue au sein du CREDIT MUTUEL SUD EUROPE MEDITERRANEE.

Le Crédit Mutuel Enseignant en quelques chiffres

Plus de 3.000 sociétaires et clients
Des locaux spacieux et accueillants
sur Marseille et Aix-en-Provence
Une équipe de 9 salariés au service
des personnels de l'EN.

Il gère pour le compte
de ses sociétaires-clients :
25 millions d'Euros d'épargne
122 millions d'Euros de crédits

Les membres des conseils du CME élus en Assemblée Générale par les sociétaires

Ces personnes, vous les connaissez peut-être ; ce sont des militants impliqués dans le mouvement social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. Michel WEBER. **Vice-Présidents** : M. Pierre GIOVANAZZI, M. Raoul MICHEL.
Administrateurs : Jean-Marc ASTRUC, M^{me} Muriel BARRIEU, M. Alain BREMOND, M. Marcel CHATOUX,
M^{me} Ghislaine GALLENGA, M. Jean-Luc HYVERNAUD, M^{me} Chantal LOCHER, M. Jean SICARD, M. Jean-Claude
SOUCHAUD, M^{me} Corinne VIALLE.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président : M. Jacques SOCCORSI. **Vice-Président** : M Frédéric PELLEING.
Conseillères : M^m Hélène LAVAL, M^{me} Marie-José PORT

LE CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT EN IMAGES

Le CME Aix Marseille accueille ses sociétaires/clients sur ses deux sites, à Marseille et Aix-en-Provence.

Ouverte depuis le mois de novembre 2006, notre nouvelle implantation aixoise est maintenant bien lancée.

Nos trois collaborateurs y accueillent



lent les sociétaires du pays d'Aix et du nord du département.

Les personnels de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes et du Vaucluse voient ainsi le CME se rapprocher d'eux.

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

Ces quatre pages ont été réalisées par les administrateurs bénévoles du Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille. Vous pouvez leur faire part de vos remarques.

(Juillet 2009).

Questionner le CME...

C'est possible, aujourd'hui dans l'Académie d'Aix-Marseille où la banque mutualiste dispose d'une caisse spécialisée pour les personnels de l'éducation, de la recherche et de la culture.

Cet établissement mutualiste, c'est le vôtre.

Le CME Aix-Marseille peut mettre à votre disposition son expérience et la compétence de ses personnels pour répondre à vos besoins : ceux qui débutent dans le métier en particulier et dont les revenus sont en grande partie absorbés par les besoins essentiels, trouveront le meilleur accueil.

Se loger ?

DÉMARRIMMO
SOLIMMO
MODULIMMO...

- ✓ Et si je consacrais le montant d'un loyer à une acquisition neuve ou ancienne ?
- ✓ Existe-t-il au CME un vrai prêt à taux préférentiel ?
- ✓ Peut-on acheter sa résidence principale sans apport personnel ?
- ✓ Les frais annexes au crédit sont onéreux, peut-on les éviter ?
- ✓ Emprunter à long terme peut inquiéter. Les échéances peuvent-elles s'adapter ?

S'équiper ?

CRÉDITS :
EQUIPEMENT
BIENVENUE
INFORMATIQUE
TÉLÉPHONIE...

- ✓ Mon affectation va m'imposer un changement de véhicule, j'aurai des dépenses pour me meubler, quels crédits sont disponibles au CME ?
- ✓ Pour le travail, la vie privée il faut aujourd'hui un ordinateur. Le CME a-t-il prévu un crédit spécifique ?
- ✓ Le CME n'est-il pas maintenant opérateur de téléphone ? Les gammes de forfait «NRJ Mobile» et «Clé Mobile» sont-elles adaptées à mes besoins ?

Gérer ses comptes ?

CYBERMUT
EUROCOMPTE
SOUPLESSE...

- ✓ Il faut pouvoir suivre ses comptes sur Internet et ne pas se déranger sans cesse ou passer son temps au téléphone. Le CME propose-t-il un service performant ?
- ✓ On peut avoir besoin de nombreux services bancaires. Et cela finit par être coûteux. Quelle est la solution au CME ?
- ✓ Comment vivre des fins de mois sereines, lorsque le salaire sera viré dans quelques jours seulement ?

Préparer l'avenir ?

CONTRATS
HABITATION,
AUTO, EPARGNE,
PRÉVOYANCE
DES ACM...

- ✓ J'ai de bonnes relations avec ma banque. Pourrais-je y trouver des solutions «assurances» avantageuses ?
- ✓ Dans tous les domaines des contrats et des conseils clairs ? Puis-je consulter ces documents ?
- ✓ Et la retraite ? ? ? Que proposent les conseillers du CME ? Que penser du PERP ? Existe-t-il d'autres solutions ?

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

65, La Canebière - 13001 Marseille

6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence

Tél. : 08 20 02 56 49 - E-mail : 07901@cmsem.creditmutuel.fr

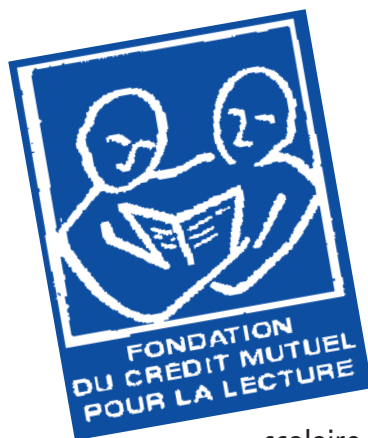
Stagiaires

Le CME c'est pour vous

Venez ouvrir votre compte au CME.

Ce compte vous est nécessaire pour l'Administration certes, mais aussi pour votre situation de jeune nouveau ou nouvelle sociétaire.

Vous bénéficierez de plusieurs avantages.



Pour vos élèves, la «Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture»

La Fondation pour la lecture s'emploie à promouvoir cette activité culturelle au niveau

scolaire, universitaire et associatif. Elle

prend part à la lutte contre l'illettrisme. Le Crédit Mutuel Enseignant est le partenaire qui vous facilitera la réalisation de vos projets pédagogiques.

Prenez contact avec lui.



Dans notre Académie

Le Rallye européen de **Maths sans frontières** fait participer des classes entières (3^e et 2^{de}) concourant entre elles, s'organisant en équipes, pour résoudre des exercices. La solution d'un de ces exercices doit être rédigée dans une autre langue que la langue maternelle. Les classes entières sont primées !

Pour vos classes

Concours d'écriture du CME Aix-Marseille

Le troisième concours sur l'écriture a eu lieu et les classes ont été primées (notre photo ci-contre). Le CME Aix-Marseille lance dès septembre la quatrième édition du concours. Il concerne les classes de CM2, 4^e et 2^{de}.

Les documents d'information et d'inscription seront à la disposition des enseignants dès la rentrée dans les établissements, la date limite des candidatures est fixée au 24 octobre.



Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

65, La Canebière - 13001 Marseille

6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix-en-Provence

Tél. : 08 20 02 56 49 - E-mail : 07901@cmsem.creditmutuel.fr



Interview d'une stagiaire militante

Que s'est-il passé cette année à l'IUFM ?

Depuis que X. Darcos et V. Pécresse tentent par tous les moyens de "réformer" l'ensemble de l'Education Nationale (de la maternelle à l'université, en passant par la formation des enseignants), de vives inquiétudes sont nées quant à l'avenir de notre profession. Révoltés, étudiants, professeurs-stagiaires et formateurs ont cherché à organiser et coordonner leurs actions : environ 30 blogs de "collectifs IUFM en lutte" créés en 3 mois, 1000 manifestations appelées par les collectifs IUFM et les organisations syndicales jeudi 2 avril, sans compter notre présence soulignée dans la presse lors des journées de grève nationales.



Quel rôle a joué la FSU ?

Nous avons fait appel aux syndicats pour nous aider à construire une véritable opposition en proposant d'autres réponses que celles envisagées par le gouvernement, voire même d'autres réformes. En effet, pour nous, il ne s'agit pas seulement de faire retirer le projet de réforme de la "masterisation", mais aussi de profiter de cette conjoncture de "remise en question" de la formation pour faire des "états généraux" et améliorer l'existant. Ainsi, la FSU notamment nous a accompagné dans la préparation des manifestations et nous a permis d'envisager des alternatives à la réforme de la formation des enseignants du gouvernement.

Et maintenant ?

Face aux communiqués de presse de X. Darcos et de V. Pécresse, les différents collectifs IUFM mobilisés de France et les "coordinations nationales pour la défense de l'école publique" ont appelé à poursuivre la mobilisation jusqu'au retrait complet de ces "réformes". Un véritable bras de fer s'est donc engagé et l'IUFM mobilisé entend bien le mener jusqu'à la victoire !

Marie Vuillemot, Professeure stagiaire
élue FSU au Conseil d'Ecole de l'IUFM

Quelle revalorisation ?

Actuellement, un enseignant en début de carrière gagne 1,2 fois le SMIC contre 2,5 fois il y a 20 ans : la perte de pouvoir d'achat est énorme, surtout dans une académie comme celle d'Aix-Marseille où le coût de la vie a considérablement augmenté. Parallèlement, la charge de travail des enseignants s'est accrue, compensant les suppressions systématiques de postes.

Les propositions du ministère ne constituent pas une revalorisation : la prime de 1500 euros pour les néo-titulaires n'a aucune garantie d'être renouvelée d'une année sur l'autre et ne correspond en rien à une revalorisation salariale. C'est bien en modifiant la grille indiciaire ou en écourtant le temps de passage d'un échelon à l'autre que l'on pourra envisager de rattraper le retard accumulé. De même, la multiplication des heures supplémentaires n'est pas une réponse satisfaisante : la charge de travail s'en trouve alourdie, et non reconnue, et cette mesure a par ailleurs entraîné de nombreuses suppressions de postes, obligeant les enseignants à travailler sur plusieurs établissements.

S'il y a
une chose
à retenir
en ce début
d'année,
c'est
certainement
qu'il ne faut pas
rester
isolé.



Reclassement

L'administration prend en compte des services antérieurs, ce qui permet d'accéder à un échelon plus élevé. La réglementation en cette matière est complexe, et envisage trois cas en fonction de votre situation avant le concours (non fonctionnaire, fonctionnaire enseignant ou non enseignant). Si vous êtes reclassé(e), vous bénéficierez ainsi d'un rappel de salaire au cours du 2^e trimestre. Il vous faudra constituer un dossier au cours du 1^{er} trimestre : joignez-y un maximum de pièces justificatives.

Pour vous y retrouver et vérifier les calculs de votre reclassement par l'administration, vous pouvez consulter le site du SNES (www.snes.edu), ou appeler les spécialistes du SNES sur les questions d'emploi, qui sont à votre disposition au 04 91 13 62 81 ou 82.

Notation administrative

Chaque année les enseignants sont évalués par leur Chef d'établissement sous la forme d'une notation administrative. Cette note, sur 40, s'ajoute à la note pédagogique donnée par l'inspecteur sur 60. La note administrative concerne la manière de servir du fonctionnaire (ponctualité, assiduité...) et l'implication de l'enseignant dans la vie de l'établissement (rayonnement...).

Le Chef d'établissement n'ayant aucune compétence pour évaluer le travail pédagogique, celui-ci ne doit pas être pris en compte dans son évaluation. La notation se fait dans le cadre d'une grille précisant pour chaque échelon les notes minimale, maximale et moyenne. Il n'y a normalement aucune raison pour que vous soyez en dessous de la moyenne de votre échelon. Dans le cas contraire la décision du Chef d'établissement doit être argumentée.

Si votre note vous semble décevante, ne signez pas immédiatement l'avis de notation, commencez par rencontrer le Chef d'établissement et par lui demander des éclaircissements. Vous pouvez argumenter en faisant valoir votre implication dans l'établissement. N'hésitez pas à solliciter l'aide du responsable SNES qui vous accompagnera dans vos démarches.

Si votre note ne vous satisfait toujours pas, accompagnez votre signature de la mention « lettre suit » dans le cadre « commentaires ». La lettre sera adressée au Recteur et examinée en Commission Paritaire où les élus du SNES vous défendront. Il faut donc en envoyer une copie au SNES. Les contestations sont nombreuses et nous obtenons souvent gain de cause.

Cas particulier des CPE

Ils reçoivent une note sur 20, mise annuellement par le Recteur sur proposition du Chef d'établissement.

Soyez donc
vigilants
au moment
de votre notation
administrative
et contactez
le SNES
dans votre
établissement
ou lors
de nos
permanences
à l'IUFM
dès la lecture
de votre notation

Le témoignage des militants du SNES

«Chaque année, nous sommes interpellés par de nombreux stagiaires qui se voient attribuer la note administrative moyenne (33,3 pour les certifiés et 34 pour les agrégés) voire minimale (30 pour les certifiés, 32 pour les agrégés). La raison invoquée par le chef d'établissement est soit leur inexpérience, soit le peu d'heures effectuées au sein de l'établissement qui ne leur permettrait pas de s'impliquer suffisamment dans la vie de cet établissement. C'est donc le statut du stagiaire qui est sanctionné ! Cette attitude est d'autant plus injuste qu'elle ne touche que certains stagiaires, dans des établissements précis, les pénalisant par rapport aux autres stagiaires pour le reste de leur carrière !»

Julien Weisz, Mathilde Freu

La formation des CPE

En septembre 1992, les CPE ont rejoint dans les IUFM les professeurs et les certifiés de documentation, à la demande insistante du SNES. La réforme de la formation des maîtres diffère en partie la formation pendant les deux premières années d'exercice (dans le cadre de la formation continue, sous la responsabilité des recteurs), ce qui se traduit par une augmentation du stage en responsabilité (de 432 h à 576 heures annuelles), une diminution de la formation théorique et une reprise en main de l'employeur !

Les stagiaires CPE exercent donc, durant leur année de stage, 16 heures hebdomadaires en responsabilité. Le problème majeur qui se pose est celui du dépassement des horaires de stage. Bon nombre d'entre eux dépassent largement les 16 heures hebdomadaires parce qu'on les y incite ou parce que pour certains l'apprentissage sur le terrain apparaît comme bien plus formateur. Il y a là une contradiction qu'il convient de lever rapidement si l'on veut maintenir un juste équilibre entre formation théorique et pratique. Les CPE contrairement à leurs collègues enseignants ne sont pas affectés sur des moyens mais en surnombre dans les établissements, aux côtés d'un conseiller pédagogique qui les accompagne tout au long de l'année de stage. Cependant grande est la tentation du ministère d'affecter les stagiaires sur des moyens (postes vacants), ce qui aurait de graves conséquences sur la formation et l'entrée dans le métier. Les IUFM ont donc un rôle majeur à jouer dans la qualité de la formation.

L'arrêté ministériel du 19/12/06 (BO n° 1 du 4 janvier 2007) portant sur le cahier des charges de la formation des maîtres réaffirme que le concours externe et la formation professionnelle initiale des CPE se déroulent dans les IUFM, sur les mêmes principes que la formation des enseignants, mais le référentiel de compétences ne concerne que ces derniers. A ce jour, aucun cahier des charges de la formation des CPE n'est publié, la circulaire d'application (n°2007-045 du 23-02-07) augmente le temps de stage en responsabilité dans les mêmes proportions que pour les enseignants. Elle précise les modalités des stages, dont le stage en entreprise pour les CPE et réaffirme le rôle de "l'état employeur" dans la définition des compétences des enseignants, des documentalistes et des CPE. Le SNES critique ce modèle de formation centré sur les compétences qui réduit par un découpage artificiel la complexité des métiers et ne garantit pas les contenus de formation. Ce n'est donc pas un référentiel de compétences qui est revendiqué mais un cadrage national de la formation fixant des objectifs et des contenus afin que quel que soit l'IUFM d'affectation, les CPE soient formés sur les mêmes bases...



Les commissaires paritaires CPE du SNES-FSU



*Les CPE
reçoivent
une note sur 20
mise
annuellement
par le Recteur
sur proposition
du Chef
d'établissement*

**Des permanences spécifiques
aux CPE stagiaires
seront tenues régulièrement
le jeudi entre midi et deux à l'IUFM
Pour toute question, contactez nous à l'adresse :
snescpe-carole@yahoo.fr**

Durant votre année de stage, vous participerez obligatoirement aux mutations, qui se déroulent en deux temps : la phase INTER afin d'obtenir une académie, puis la phase INTRA pour l'affectation en poste ou en Zone de Remplacement. Ce mouvement déconcentré en deux temps est l'expression d'une politique, la réforme de l'Etat, visant à régionaliser la gestion des enseignants, ce qui entraîne une variation des règles d'une académie à l'autre. Pour les stagiaires qui changent d'académie, cela complique l'accès aux bonnes informations.

Par ses publications, ses réunions et ses permanences, le SNES accompagne les syndiqués pendant ces moments cruciaux. Lors des commissions paritaires, par leur nombre, les élus du SNES sont en mesure de vérifier les barèmes et les projets d'affectation, de faire rectifier des erreurs et de proposer des améliorations.

Le SNES assure le suivi des fiches syndicales qui lui parviennent. C'est un lien précieux entre les collègues et le syndicat. La fiche permet de vérifier les informations enregistrées par l'administration, de prendre en compte des éléments complémentaires ou des oublis, et de mieux informer chacun de ses résultats. Seuls les syndiqués et ceux qui renvoient la fiche reçoivent une information personnalisée.

Attention ! La date de prise en compte des situations familiales (mariage, PACS, grossesse) pour les mutations 2010 est fixée par le ministère au 1^{er} septembre 2009.

Nombre de stagiaires ↓	AIX-MARS	CRETEIL	VERSAILLES	NICE	GRENOBLE	LILLE	DIJON	AMIENS	LYON	MONTPELLIER	GUADELOUPE	Autres Aca.
CPE 13 st.	3	4	2	0	0	1	0	1	0	0	0	2
DOC 12 st.	1	2	2	2	0	2	1	0	0	0	0	2
PHILO 3 st.	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	3
LET CLASS 7 st.	4	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
LET MOD 50 st.	24	6	3	1	1	0	3	3	1	1	2	5
ANGLAIS 48 st.	19	12	6	1	2	0	1	1	0	5	0	1
ESPAGNOL 17 st.	6	3	4	0	0	4	0	0	0	0	0	0
ITALIEN 12 st.	8	0	0	1	1	0	0	0	0	1	0	1
HIST GEO 35 st.	23	3	0	6	0	0	2	0	0	0	0	1
SES 9 st.	0	0	2	3	1	0	1	0	0	0	0	2
MATHS 37 st.	32	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1
TECHNO 8 st.	0	3	1	0	3	0	0	0	1	0	0	0
SC PHYS 26 st.	24	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SVT 20 st.	11	2	1	5	0	1	0	0	0	0	0	0
ED MUS 2 st.	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ARTS PLAS 16 st.	1	2	1	4	1	1	1	0	0	1	1	3
G BIO, BIO 2 st.	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
STM 3 st.	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ECO GEST A 3 st.	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
ECO GEST B 0 st.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ECO GEST C 3 st.	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
EN %	48,9%	13,8%	7,7%	7%	3,7%	2,8%	2,8%	2,1%	0,9%	3,0%	0,9%	7,4%
RAPPEL 2008	51,6%	13,2%	9,7%	5,1%	3,7%	0,5%		3,2%	1,6%			9,4%

Recrutement national et mutations interacadémiques

"Pourquoi changer d'académie ? Et si les concours étaient régionalisés ? Cela ne permettrait-il pas de recruter plus d'étudiants ? Cela ne permettrait-il pas aux jeunes de rester dans leur région d'origine ?.."

Au SNES, nous sommes persuadés du contraire.

En effet, si les concours du second degré étaient régionalisés, beaucoup moins d'étudiants originaires d'Aix-Marseille seraient recrutés : aujourd'hui, notre académie est "exportatrice" de lauréats, la moitié des stagiaires issus de notre académie reste ici, et l'autre moitié est envoyée dans d'autres régions. Dans le cadre d'un recrutement régionalisé, notre académie se contenterait de recruter à hauteur de ses propres besoins : il y aurait donc deux fois moins de lauréats à Aix-Marseille.

Soit les autres ne seraient pas recrutés, soit ils seraient contraints d'aller passer les concours dans d'autres académies avec alors la certitude d'y rester à vie ! Quel que soit le mode de recrutement, il faudra faire coïncider les "viviers" de candidats (qui se trouvent au Sud) et les postes vacants (qui se trouvent au Nord).

C'est d'ailleurs ce qui se passe dans le premier degré.

La Loi d'orientation sur l'école (Fillon 2005) prévoit une amorce de régionalisation : pour leur deux premières années de titulaire, les stagiaires seraient affectés dans l'académie où ils ont effectué leur stage et ensuite ils participeraient au mouvement national. Cependant pour des raisons techniques cette nouveauté n'est pas mise en place, elle conduirait rapidement au blocage du mouvement pour tous les titulaires.

L'existence d'un recrutement national, et d'une mobilité nationale des enseignants, permet à plus d'étudiants de réussir les concours, tout en leur offrant la possibilité de revenir dans le Sud à moyen terme.

Par ailleurs, le recrutement national permet de trouver des étudiants qui sont des spécialistes de leur discipline. Le concours régionalisé ne peut offrir cette garantie, car de nombreuses disciplines ne sont pas enseignées dans les universités de certaines régions : il n'y a donc pas localement de "vivier" de candidats. La régionalisation des concours entraînerait à terme la disparition dans l'enseignement secondaire de certaines spécialités, et l'augmentation de la polyvalence des enseignants.

Serait-ce un gain pour les élèves ? Pour les personnels ? Nous ne le croyons pas.

Enfin, la régionalisation des concours permettrait le transfert des personnels de l'Education Nationale de la Fonction Publique d'Etat à la Fonction Publique Territoriale, avec les pertes que cela implique, en terme de liberté pédagogique, les fonctionnaires territoriaux étant choisis par les élus, en terme d'égalité entre régions et d'acquis sociaux .

Le SNES s'oppose à la régionalisation des concours et à la "déconcentration" de la gestion des personnels.

Nous sommes par contre favorables au renforcement de la liberté pédagogique des équipes, en donnant plus d'autonomie aux professionnels de l'Education que sont les enseignants, les CPE, les COPsy...



*Le SNES
s'oppose à la
régionalisation
des concours
et à la
"déconcentration"
de la gestion
des personnels.*

Pourquoi le SNES ?

La mutation est un acte individuel mais la transparence et l'équité des opérations supposent un contrôle systématique et vigilant, des barèmes comme des affectations. Parce qu'ils occupent les 2/3 des sièges en commission, seuls les élus du SNES peuvent assurer le suivi des cas individuels tout en contribuant à l'amélioration globale des mutations.

Validations 2008-2009 Propositions de la commission de l'IUFM

En cas
de problème
dans
l'établissement
ou à l'IUFM
ne perdez pas
de temps
avant
de nous
contacter !
Le SNES
peut vous aider
en amont
de la validation,
c'est beaucoup
plus difficile
ensuite.

	Commission de validation (IUFM)					
Disciplines	Effectif	Validés	Refusés	Redoublés	Prolongés	Procédure d'alerte
Anglais	53	48	1	3	1	4
Espagnol	21	19		2		4
Italien	14	14			1	
EPS	24	24				
Maths	46	38		5	3	12
Sciences Phys.	33	31		2		1
SVT	25	16		7	2	9
Eco Gest A	5	5				1
Eco Gest B	0					
Eco Gest C	4	3			1	
SES	13	12		1		2
Philosophie	4	4				
Histoire/Géo	39	34		5		4
Arts plastiques	17	15		2		3
Lett. Clas.	10	10				
Lett. Modern.	57	46	1	5	5	14
Educ. Musicale	1	1				
CPE	13	12		1		1
Technologie	8	8				
STMS	8	6			2	
Documentation	18	15	2	1		3
Bio Tech.	13	13				
TOTAL	426	373	4	34	15	58
En %		87,5%	1%	8%	3,5%	13,5%
Rappel 07/08		88,8%	1,2%	7%	3%	
Rappel 06/07		90,8%	1%	5,8%	2,4%	
Rappel 05/06		90,8%	0,8%	6%	2,5%	
Rappel 04/05		90,6%	2%	5,6%	1,8%	

* Les résultats du jury académique (EQP) ne nous ont pas été communiqués à la date de l'édition. Voir notre site : www.snes.edu

Transparence de la validation !

Les stagiaires des années précédentes ont fortement critiqué l'opacité de la validation. En 2002 le SNES a obtenu que vos délégués de GFP assistent aux délibérations (validation, prolongation, ajournement ou refus définitif).

Bon gré mal gré, cette disposition est entrée dans les mœurs. En 2004 nous avons obtenu un vote unanime au C.A. la confirmant. Malgré ce vote nous constatons des dysfonctionnements : présence refusée par certains formateurs, exigence d'un secret absolu sur le motif des décisions, interdiction de communiquer les résultats pendant une semaine...

Si un devoir de réserve s'impose, ces restrictions sont cependant contraires aux dispositions adoptées en C.A. Nous vous invitons à faire respecter vos droits.

Examen de qualification professionnelle

L'avis de validation est "consulté" par le jury académique, représentant l'employeur, et décidant de la titularisation (le recrutement). Il peut prononcer un ajournement (redoublement) ou une prolongation (plus de 36 jours d'absence pour maladie).

La titularisation est prononcée par le jury sur la base d'un dossier de compétences.

Ce dossier comporte les éléments suivants :

- l'avis de l'autorité responsable de la formation rendant compte de la maîtrise des compétences attendues à la fin de l'année de stage ; la compétence à maîtriser les techniques de l'information et de la communication est attestée par l'obtention du certificat informatique et internet de niveau 2 "enseignant". Les rapports de visite des formateurs d'IUFM et des conseillers pédagogiques sont joints au dossier.
- l'avis du chef d'établissement au sein duquel s'est déroulé le stage en responsabilité.
- l'avis d'un membre d'un des corps d'inspection. Cet avis peut résulter d'une inspection effectuée dans son lieu d'exercice, pendant l'année de stage. Cette inspection ne se traduit pas par une note pédagogique, mais donne lieu à un rapport écrit dont le stagiaire pourra prendre connaissance par la consultation de son dossier de compétences.

Le jury de qualification professionnelle peut, pour se prononcer, convoquer le professeur stagiaire à un entretien éventuel.

Le stagiaire peut demander à consulter son dossier de compétences, en amont de la délibération aux fins de préparer l'entretien avec le jury, mais également après la délibération finale du jury.

Lors de la première année de PCL2 (le stagiaire n'est pas en renouvellement), l'inspection n'est pas obligatoire. Toute fois, si le dossier de compétences est insuffisant pour prononcer l'admission à l'EQP et qu'il n'y a pas eut d'inspection, l'entretien avec le jury devient obligatoire.

Lors d'un renouvellement de stage, l'inspection est obligatoire et l'entretien avec le jury est facultatif, et ce quelque soit l'état du dossier de compétences.



Cinq promotions de stagiaires du SNES se sont battues pour des validations transparentes. Récoltez-en les fruits !

Que faire en cas de difficultés ?

Dans l'établissement

- Parlez avec vos collègues et demandez l'avis du délégué syndical SNES.
- En cas de difficultés avec l'administration, vous avez le droit de vous faire accompagner par un représentant syndical, qu'il soit élu au CA ou secrétaire de section SNES. C'est une démarche habituelle qui permet d'apaiser des situations tendues.
- Si vous ne trouvez pas de militant SNES pour vous accompagner, contactez la section académique (S3).

A l'IUFM

- N'hésitez pas à solliciter les formateurs pour discuter et comprendre où sont les difficultés.
- En cas de problème collectif : vos élus au conseil d'école et vos délégués de GFP sont là pour porter votre parole.
- En cas de difficulté individuelle, contactez les militants SNES qui couvrent les permanences sur les sites ou au local.

Dans tous les cas (problème particulier, renouvellement de stage...), ne perdez pas de temps avant de nous contacter ! Le SNES peut vous aider en amont de la validation, c'est beaucoup plus difficile ensuite.



Conditions de travail et formation

Besoins en formation continue

Dès la rentrée prochaine, titularisation en poche, vous vous glisserez dans la peau d'un néotitulaire. Vous vous rendrez alors compte que le passage de 4h-8h à 18h (ou 15h pour les agrégés) s'avère souvent délicat. D'autant plus qu'aux fréquentes affectations en établissements difficiles, viennent s'ajouter à l'augmentation du nombre de classes, de copies, de réunions, de programmes à préparer... d'heures supplémentaires que l'on veut nous imposer ! Le métier d'enseignant est de plus en plus complexe et la qualité de l'enseignement dispensé par un professeur dépend à la fois de la maîtrise qu'il a de sa discipline et de la formation qu'il reçoit après le concours et tout au long de sa carrière. C'est pourquoi le SNES demande le renforcement de la formation continue, parent pauvre de nos métiers.

Quelques avancées en début de carrière

La formation "Accompagnement à l'entrée dans le métier" des néotitulaires est censée répondre aux besoins des jeunes enseignants. On est, pour le moment, bien loin du compte. En effet, son volume de 120 heures en première année de titulaire pose le problème d'une charge de travail accrue. Nous avons obtenu deux avancées lors des années précédentes. La première est que cette formation ne se déroule plus sur les demi-journées libres des néotitulaires, temps nécessaire à la préparation des cours (ou tout simplement pour souffler !). La seconde réside dans le fait que, dès cette année, les nouveaux titulaires sur zone de remplacement peuvent demander à être affectés, pour une année, dans un établissement réputé sans difficulté.

Ces avancées ne sont cependant pas suffisantes. Le SNES revendique une entrée dans le métier à demi-service, seule garantie d'une formation complémentaire de qualité qui ne pénalise pas les jeunes enseignants. Certaines académies sont d'ailleurs en avance sur ce point puisque Créteil, Versailles et cette année Rouen proposent des décharges de service pour les néotitulaires.

Obtenir de nouvelles améliorations

Le contenu de cette formation d'accompagnement est également à retravailler. Nous demandons des connaissances en psychologie pour avoir l'éclairage nécessaire sur le fonctionnement de l'enfant et de l'adolescent en décryptant les différentes étapes de leur développement cognitif et affectif. Les jeunes professeurs de notre académie sont le plus souvent affectés dans des établissements difficiles, des sociologues pourraient donner des clefs pour mieux comprendre les différences culturelles, les différents rapports au savoir, les représentations qu'ont les élèves de l'autorité. Ces approches qui paraissent aller de soi sont cruellement absentes des formations.

Pour finir, nous avons réussi à limiter, lors de ces formations, la présence systématique des chefs d'établissements qui apportaient avec eux leurs attentes de supérieurs hiérarchiques, bien loin de celles des jeunes enseignants. Il n'en reste pas moins que cette formation doit s'organiser en fonction des demandes et besoins des néotitulaires, ce qui sous-entend qu'une ou plusieurs réunions de bilan soient organisées pour orienter les contenus de formation. Le rectorat s'y est engagé, tenez nous informé de votre ressenti.

Julien Weisz et Mathilde Freu

*Le SNES
revendique
une entrée
progressive
dans le métier
à demi-service.*

**Bonne rentrée !
Bienvenue dans le métier !**

Table des SIGLES

AE : Assistant d'éducation (Vie scolaire)
AI : Aide individualisée en seconde
APV : Affectation prioritaire justifiant valorisation
ATOS : (Personnels) administratifs, techniciens, ouvriers de service
BO : Bulletin officiel
CA : Conseil d'Administration (de l'IUFM ou de l'établissement scolaire)
CAPA : Commission administrative paritaire académique
CAPN : Commission administrative paritaire nationale
CDI : Centre de documentation et d'information
CE : Conseil d'Ecole (remplace le CA)
CE-CPE : Conseiller d'éducation, conseiller principal d'éducation
CME : Crédit Mutuel Enseignant (banque coopérative des personnels de l'E. N.)
CO-Psy : Conseiller d'orientation psychologue
CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles
CPVE : Conseil pédagogique et de la vie étudiante
CSP : Conseil Scientifique et Pédagogique de l'IUFM
DPE : Direction des personnels enseignants. Adresse : 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris Cedex 09
DPE C2 : Service ministériel qui gère les stagiaires des disciplines littéraires, artistiques et langues vivantes
DPE C3 : Service ministériel qui gère les stagiaires de toutes les autres disciplines
EPL : Etablissement Public Local d'Education (collège ou lycée)
EQP : Examen de qualification professionnelle
FGC : Formation Générale et Commune (rebaptisée FIT)
FIT : Formation interdisciplinaire et transversale
FBM : Formation paritaire mixte (regroupement des CAPA ou CAPN de certifiés, agrégés)
FSU : Fédération Syndicale Unitaire (SNES, SNUipp, SNEP, SNESup...)
GFP : Groupe de formation professionnelle
IA : Inspection (ou inspecteur) d'académie
IDD : Itinéraires de découverte (cycle central du collège)
IG : Inspecteur général
IPR : Inspecteur pédagogique régional
IR : Indemnité de résidence
IREM : Institut de recherche pour l'enseignement des mathématiques
ISOE : Indemnité de suivi et d'orientation des élèves
ISSR : Indemnité de sujétions spéciales de remplacement
JO : Journal officiel
MA : Maître auxiliaire
MEN : Ministère de l'éducation nationale
MI-SE : Maître d'internat-surveillant d'externat
MGEN : Mutuelle générale de l'éducation nationale
PEGC : Professeur d'enseignement général des collèges
PCL1 : Elève - professeur des lycées-collèges en première année d'IUFM
PCL2 : Professeur stagiaire des lycées-collèges, en deuxième année d'IUFM
PCP : Professeur Conseiller Pédagogique
PRAG : Professeur agrégé affecté dans l'enseignement supérieur
PRCE : Professeur certifié affecté dans l'enseignement supérieur
SNEP : Syndicat national de l'éducation physique
SNES : Syndicat national des enseignements de second degré
S1 : Section d'établissement du SNES
S2 : Section départementale du SNES
S3 : Section académique du SNES
S4 : Siège national et direction nationale du SNES
SNESUP : Syndicat national des enseignements supérieurs
SNU-IPP : Syndicat national unitaire des instituteurs, prof. des écoles et PEGC.
SPA : Stage de Pratique Accompagnée
SPR : Stage de Pratique en Responsabilité (4 - 6 heures)
TICE : Technologies de l'information, de la communication et de l'éducation
TPE : Travaux personnels encadrés (en première et terminale)
TZR : Titulaire sur zone de remplacement
L'US : L'Université syndicaliste (hebdomadaire du SNES)
ZEP : Zone d'éducation prioritaire
ZR : Zone de remplacement

*Ce livret a été préparé
par les militants :*

Laurent TRAMONI
 Caroline CHEVÉ
 Julien WEISZ
 Carole SAMOUILLE
 Mathilde FREU

et par les stagiaires :

Marie Vuillemot
 Julie Bolufer
 Julien Blanc



SNES AIX-MARSEILLE
 Supplément au N° 311
 MAI 2009
 Dispensé du timbrage
 ROUTAGE 206
 Périodique inscrit CPPAP
 02 05505 476
 12, pl. Général de Gaulle
 13001 MARSEILLE
 Directeur : J. DRAGONI
 Tiré à 500 exemplaires
 Imprimerie SEILPCA
 Prix : 2 €
 Dépôt légal :
 19 février 2009
 N° ISSN - 0395 - 384X
 Photos :
 L. TRAMONI - N. LOPEZ
 La Marseillaise

Site IUFM Eugène Cas

Siège IUFM

32, rue Eugène Cas

13248 Marseille

Cedex 04

Tél. : 04 91 10 75 75

Fax : 04 91 08 40 67

Site IUFM Canebière

63, La Canebière

13001 Marseille

Tél. : 04 91 14 27 00

Fax : 04 91 56 24 75

Site IUFM / UNIMECA

Technopôle de

Château Gombert

13013 Marseille

Cedex 04

Tél. : 04 91 10 75 54

Fax : 04 91 10 38 38

SNES Aix-Marseille

12, place du

Général de Gaulle

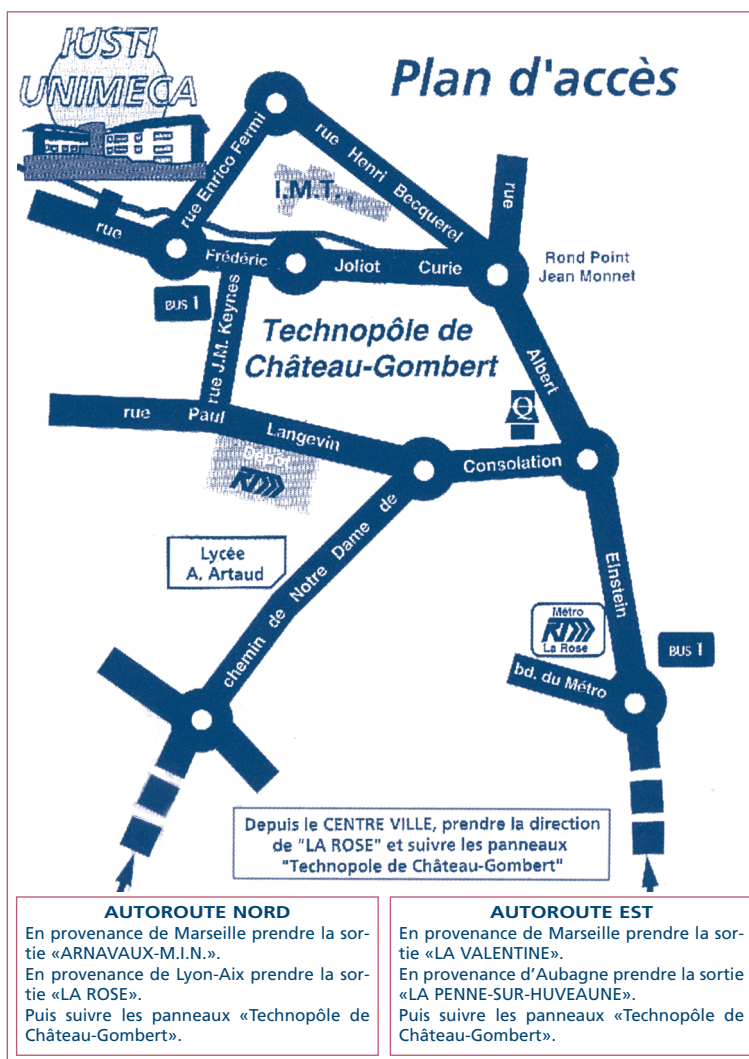
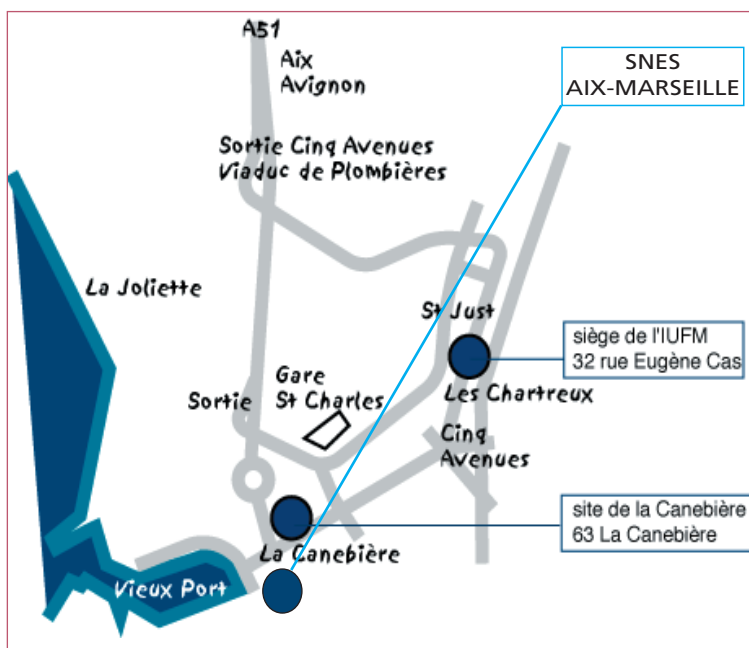
13001 Marseille

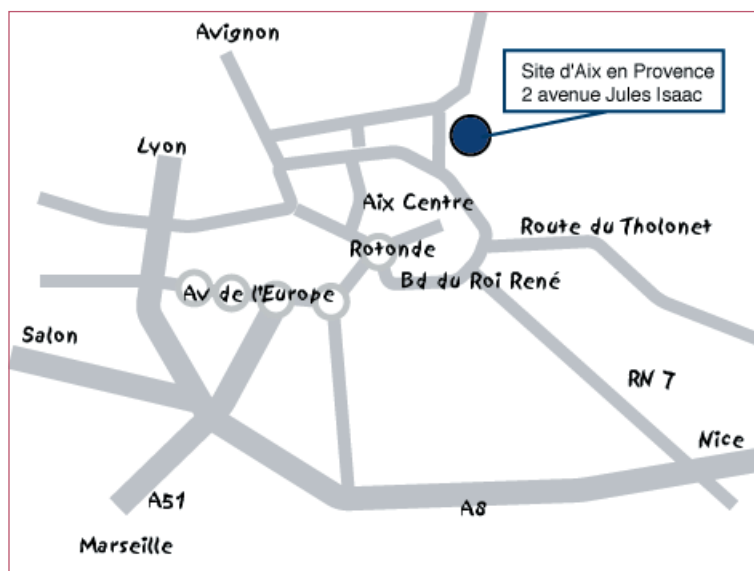
Tél. : 04 91 13 62 81/2

Fax : 04 91 13 62 83

Mail : s3aix@sn.es.edu

Site : www.sn.es.edu.





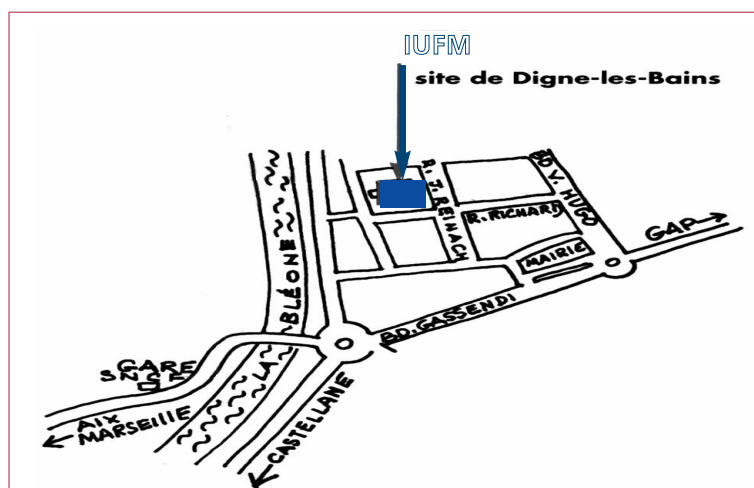
**Site IUFM
d'Aix-en-Provence**
2, avenue Jules Isaac
13626 Aix-en-Provence
Cedex 1
Tél. : 04 42 33 02 02
Fax : 04 42 33 02 22

Rectorat d'Aix-Mars.
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 91 70 00



Site IUFM d'Avignon
140, route de Tarascon
BP 871
84083 Avignon Cedex
Tél. : 04 90 13 56 56
Fax : 04 90 89 51 87

SNES Avignon
116, rue Carreterie
84000 Avignon
Tél. : 04 90 86 47 68
Fax : 04 90 85 86 36
Mail : snes-84@wanadoo.fr



96%



**de nos clients
nous accordent leur**

CONFIANCE

Crédit  Mutuel
Enseignant

n°1
de la relation
client

Crédit Mutuel Enseignant Aix-Marseille

- **Marseille** : 65, la Canebière - 13001 Marseille
Tél. : 0 820 02 56 49 - E-mail : cme13@creditmutuel.fr
- **Aix en Provence** : 6, place Jeanne d'Arc - 13100 Aix en Provence
Tél. : 0 820 30 01 85 - E-mail : cme13aix@creditmutuel.fr

Ces résultats sont issus des études : EDInstitut réalisée en mai-juin 2008 auprès d'un échantillon de 14 045 personnes, dont 1 182 enseignants et assimilés, du Podium de la relation client 2008 TNS Sofres BearingPoint (avril 2008 auprès de 4000 personnes) et de l'étude réalisée en janvier 2008 par Cosmosbay-Vectis, Publi-News et Toluma auprès d'un échantillon de 3 161 clients des neufs principales banques de détail en France.